



Le Recteur

**TESTS D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE LICENCE
EN SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT
JEUNESSE ET LOISIRS (STAPS/JL)
PARCOURS EDUCATION ET MOTRICITE
(EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE).**

DE L'INSEPS

L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar organise du **mardi 1^{er} au samedi 12 octobre 2024** des tests d'entrée en première année de Licence en Sciences et Techniques de l'Activité physique et du Sport, Jeunesse et Loisirs (STAPSJL), Parcours Education et Motricité (Education Physique et sportive). Ces tests sont destinés à la sélection de 60 étudiants et sont réservés aux titulaires du baccalauréat des sessions **2024, 2023 et 2022**. Les candidats doivent être âgés de **24 ans**, au plus, au 31 décembre 2024.

I. INSCRIPTION DES CANDIDATS

Les demandes d'inscription sont reçues, dès la publication de cet arrêté, au secrétariat de l'INSEPS jusqu'au **vendredi 27 septembre 2024 à 12 heures à l'INSEPS de Dakar, sis Stade Iba Mar Diop, Médina Dakar**.

Le dossier de candidature comprend :

- Un certificat de visite et contre-visite ;
- Une attestation de réussite au baccalauréat ;
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- Un Curriculum Vitae relatif au vécu sportif du candidat ;
- Un reçu de versement de la somme de dix mille francs (10 000 FCFA) représentant les frais de dossier.

*NB : Les justificatifs du niveau de pratique sportive (photocopie légalisée de la licence fédérale, attestation de sélection ou de palmarès délivrée par la fédération de sa spécialité sportive) pour les candidats sportifs **doivent être fournis**.*

II. NATURE DES EPREUVES

Deux séries d'épreuves sont prévues :

- A.** Une première série d'épreuves subie par l'ensemble des candidats comprenant quatre (4) tests de terrain notés chacun de 0 à 20 affectés du coefficient 1 :

1. Test de vitesse (100 m) ;
2. Test de quintuple saut (puissance-coordination) ;
3. Test de course navette ou Luc-Léger (pour les filles) ;
4. Test de 400 m (pour les garçons).

B. Une deuxième série d'épreuves subie par les seuls candidats ayant obtenu un total de 40 points au moins sur 80 à la première série et comprenant :

1. Une épreuve de français : (durée 1H 30 mn ; coefficient 1) ;
2. Une épreuve de sciences naturelles portant sur la biologie humaine (durée 1 h 30 mn ; coefficient 1) ;
3. Une épreuve pratique de sports collectifs (coefficient 1) ;
4. une épreuve d'entretien avec un jury (coefficient 1) :

III. CONDITION D'ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en Licence 1, tout candidat devra nécessairement satisfaire à la visite médicale d'aptitude organisée à l'INSEPS avant le début de l'année universitaire 2024-2025.

Le Recteur



Le Recteur
Président du Conseil Académique de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE